

Initiatives ministérielles

raient un jour être bien plus graves. Dans ce cas, nous devons leur faire comprendre que s'ils commettent ces crimes, ils doivent en assumer les conséquences pour le reste de leur vie.

L'homme dont j'ai déjà parlé, qui a été battu à coups de hache, conservera probablement des séquelles de cette agression pour le reste de sa vie, et toute sa famille en sera affectée. Au cours d'une période où il avait besoin de toutes ses facultés parce qu'il travaillait à son verger, il est devenu paralysé du côté droit du corps. C'est grave, et les conséquences de cet acte ne devraient pas être oubliées. Ces jeunes savaient ce qu'ils faisaient.

Un autre élément important est que ce projet de loi ne fait aucune mention de la responsabilité qu'ont—ou que devraient avoir—les parents ou les tuteurs des jeunes si on pouvait prouver qu'ils ont été négligents par leurs méthodes d'éducation ou pour n'avoir pas détecté les comportements délinquants de leur enfant. Si l'on peut prouver ce genre de chose, je crois que le parent ou le tuteur doit assumer une part de responsabilité.

J'en arrive cependant à un aspect qui dépasse largement les dispositions proprement dites de la loi ou les observations que j'ai pu faire jusqu'à maintenant: nous sommes tous responsables des valeurs de nos jeunes et du comportement que nous attendons d'eux. Ce sont des choses que nous tous, en tant que parents, collègues et associés, devons reconnaître. Nous devons créer un équilibre. Les parents, l'Église, l'école, la collectivité, les voisins, devraient tous assumer la responsabilité de faire savoir qu'il y a des comportements acceptables et d'autres qui ne le sont pas. Quand on se comporte de façon inacceptable, il faut en assumer la responsabilité et les conséquences.

Nous devrions donner l'exemple, servir de modèle à nos jeunes, leur montrer comment ils devraient se comporter. Cela ne veut pas dire qu'il faut se vanter de la façon dont on a déjoué la vigilance de la GRC dernièrement ou évité de payer ses impôts ou que sais-je encore.

Une voix: Une contravention pour excès de vitesse.

M. Schmidt: Oui, pour excès de vitesse, si vous préférez.

Il y a une chose que je tiens à dire, et je veux même encore une fois féliciter le ministre sur ce point. Je suis très encouragé après l'avoir entendu dire que la deuxième étape de cet exercice serait une révision complète des dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'en suis très heureux. Pourtant, ce n'est pas encore assez. Nous devons voir plus loin que la Loi sur les jeunes contrevenants, et étudier toute la question du comportement criminel dans notre société. J'espère que durant cet examen, le ministre et le comité responsable de l'étude reconnaîtront que ce problème dépasse même le gouvernement. On ne peut demander au gouvernement de régler cette question à lui seul; nous devons tous travailler ensemble.

● (1940)

J'ai bon espoir que ce comité découvrira le rôle important et fondamental de la famille et les modalités de transmission des valeurs d'une génération à l'autre.

J'ai encore quelques pages à parcourir; j'essaierai d'être aussi bref que possible.

Je crois que nous devons reconnaître que chacun de nous est responsable de ce qui se passe dans sa collectivité et qu'il doit voir à ce que les gens puissent y vivre en toute sécurité.

En terminant, j'aimerais remercier Tammy et Jennifer, deux jeunes élèves de dixième année de Kelowna, qui ont attiré notre attention sur cette situation. Je voudrais aussi féliciter tous les députés qui, ensemble, s'efforcent d'améliorer la qualité de notre pays. Je ne connais personne, de ce côté de la Chambre ou de l'autre, qui ne veuille pas renforcer le Canada, en faire un pays où l'on se sent en sécurité et où grandiront des jeunes dont on pourra être fiers et qu'on pourra admirer.

J'aimerais ajouter, pour tous les téléspectateurs qui nous écoutent ce soir, que les jeunes qui se comportent bien, voient la vie d'un oeil favorable et méritent notre admiration sont beaucoup plus nombreux que les autres. J'encourage ceux qui ne réalisent pas leur plein potentiel à regarder leurs camarades, leurs pairs, à prendre conscience de leurs réalisations et à tirer leçon de leur comportement.

Tout récemment, dans la ville de Kelowna, une des Églises locales a rendu hommage à neuf citoyens exceptionnels qui représentaient leurs écoles secondaires respectives au sein de la collectivité. Cet honneur leur était rendu pour leur façon de vivre et leur attitude et parce qu'ils témoignaient du fait qu'on peut vivre harmonieusement, sans jamais avoir de démêlés avec la loi.

Cela devrait être notre objectif et celui de la Loi sur les jeunes contrevenants.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Madame la Présidente, nous débattons aujourd'hui de la pertinence du projet de loi C-37 modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants. L'objectif de la réforme est certainement de réduire la criminalité chez les jeunes, cependant, nous, du Bloc québécois, doutons qu'une telle réforme telle que présentée atteigne vraiment ce but. En effet, le projet de loi adopte une attitude favorisant la répression plutôt que la réinsertion et la prévention. Nous croyons qu'une telle façon d'agir ne fait que démontrer une fois de plus que le gouvernement préfère se laver les mains d'un problème social plutôt que de tenter de le régler à la source.

Comme le disait en mai dernier, Gilles Lesage, journaliste au *Devoir* et je le cite: «Qu'il y ait des dérapages, du manque de célérité, des difficultés, nul ne le conteste, mais ce n'est pas avec des mesures rétrogrades que les problèmes seront surmontés. Tout n'est pas parfait loin de là, mais la tendance choisie par le Québec est éminemment valable, ce n'est pas le temps, à cause des crimes révoltants, de recourir les yeux fermés à la répression ou à une intolérance qui aggraveront les problèmes au lieu d'aider à les résoudre.»